FONDE EN 1891

Vendredi 14 Mai 1920

LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

LE NUMERO 15 CENTIMES

Les Fonctionnaires de l'État en Régions libérées

Quelques temps après l'armistice, alors qu'il s'agissait de rendre la vie à toute une région désertique, bouleversée, ruinée, il fallait pour reprendre les affaires, réorganiser, ravitailler, etc., il fallait des fonctionnaires pour reprendre la vie administrative. Le Gouvernement résolut alors d'accorder une indemnité dite de « Zone dévastée » à ceux qui reçurent l'ordre de regagner leur poste, même s'il était difficile ou impossible de s'y loger ou s'y ravitailler.

Cette indemnité continuait à être payée et ce n'était que justice, car personne — à l'exception de notre bureaucratie gouvernementale — personne dis-je, ne peut logiquement soutenir que le fonctionnaire de Cambrai ou Valenciennes est aussi bien placé que celui de Tours ou Tarascon et qu'ils jouissent des mêmes avantages. Cette indemnité venait compenser les difficultés de toutes natures que rencontrent les fonctionnaires de notre région quand il y a quelques semaines, notre distingué — ô combien — ministre des Finances, avisa qu'il y avait lieu de classer ces fonctionnaires en deux échelons. Ne cherchez pas à comprendre.

Ceux qui font partie des communes du 1er échelon ont vu leur indemnité diminuée de moitié ; ceux qui font partie des communes du 2e échelon, n'auront plus aucune indemnité, ainsi le veut le décret du 30 mars, appliqué le 1er avril. Une commission interministérielle désigne, arbitrairement, les communes placées en 1er ou 2e échelon et l'on voit ainsi les fonctionnaires résidant à Valenciennes ou à Denain toucher la moitié de leur indemnité, quand celle-ci est totalement supprimée à ceux qui habitent Anzin. Dans le canton de Denain, 3 communes sont en premier échelon, 4 en deuxième. Pourquoi ? Mystère et arbitraire.

Emus par cette décision brutale que rien n'explique, les fonctionnaires organisèrent des réunions se protestation à Lille et Valenciennes, réunions dans lesquelles ils invitèrent les élus. Delory et Lebas répondaient à Lille pendant que j'étais à Valenciennes où il fut décidé d'envoyer une délégation au ministère des Finances où eut lieu une entrevue à laquelle j'assistais avec plusieurs collègues de différents partis. Le président de cette délégation exposa d'une façon aussi claire que précise, la situation des modestes fonctionnaires et croyait, sans doute, avoir convaincu ceux qui avaient reçu l'ordre de l'entendre, sans prendre d'engagement. La réponse vient de nous parvenir sous forme de lettre que mes collègues doivent également avoir reçue, lettre portant la date du 1er Mai et la signature de Monsieur le Ministre des Finances, qui, lui, ne chôma pas ce jour-là.

La réponse comporte ce que nous avions déjà entendu lors de l'entrevue :

« Aujourd'hui, les difficultés matérielles de l'existence, tout en restant malheureusement trop réelles encore, se sont incontestablement atténuées dans une mesure appréciable... des maisons ont été réparées et réaménagées, des habitations provisoires construites, le ravitaillement s'est régularisé, les moyens de transport améliorés....

Il importe, en outre, de ne pas oublier que les populations de certaines régions se sont déjà émues des avantages consentis aux fonctionnaires...

En ce qui concerne le cas particulier de certaines localités qui n'ont pas été inscrites sur la liste des communes ouvrant le droit aux indemnités, je n'omettrai pas de signaler le fait à la commission spéciale chargée d'arrêter trimestriellement lesdites listes. »

Voilà, fonctionnaires, le résultat de vos réunions de protestation et de vos démarches. Si avec cela, vous n'êtes pas satisfaits, c'est que vous n'êtes pas raisonnables et si vous êtes raisonnables, vous comprendrez que « les populations de certaines régions se sont émues des avantages qui vous sont accordés » et que, par conséquent, si le gouvernement vous retire ces avantages, c'est qu'il a le souci et la responsabilité de l'unité nationale et que ce n'est pas de sa faute si le hasard de la naissance ou de l'emploi vous a plantés dans cette région où « les difficultés de l'existence se sont incontestablement atténuées ».

Et, suivant l'exemple des ouvriers manuels qui, selon une déclaration que j'ai entendue plusieurs fois, ont une situation supérieure à la vôtre, vous irez à l'organisation syndicale où vous serez plus forts pour vous défendre contre les mesures arbitraires du genre de celles qui font actuellement l'objet de vos réclamations et vous serez avec nous pour la transformation de ce régime d'injustices et d'iniquités.

F. LEFEBVRE,
Député du Nord, Maire de Denain.

Au Congrès des Douaniers

Au cours de la séance tenue hier matin, sous la présidence de M. Fumex, de Chambéry, le Congrès des Douaniers a demandé, en ce qui concerne la question du contrat collectif du travail, que le syndicat ait ses représentants au Conseil central et dans les conseils de direction pour tout ce qui touche à la direction et à l'exécution du service.

Il a voté ensuite le relèvement des cotisations, qui sont portées de 12 à 15 francs par an. La situation des combattants et des mutilés de la guerre a attiré l'attention du Congrès qui a pris l'engagement de soutenir toutes les revendications.

M. Coudert, des contributions indirectes, précise ensuite quelle doit être aujourd'hui l'attitude de tous les fonctionnaires dans la lutte sociale nettement engagée.

Le Congrès a abordé ensuite la question des retraites.

LE PROCES DE MAUBEUGE

Avec le Général de Castelnau, on entendit hier la "Madelon" du fort des Sarts.

Paris, le 12 mai. — La 17e audience est ouverte à 2 heures.

Le général de Curières de Castelnau, 68 ans, ancien commandant du groupe d'armée de l'Est, est le premier témoin etendu. Petit, alerte, vif, le général porte la vieille tenue, dolman noir, culotte rouge. Il s'exprime d'une voix nette et forte.

Comme sous-chef de l'Etat-Major de l'armée, le général a eu sous ses ordres en qualité de chef du premier bureau, en 1905, le général Fournier. Il a conservé de l'inculpé le meilleur souvenir. Homme de devoir dans toute l'acception du terme, il attendait la guerre et s'y préparait. Le général de Castelnau ne sait pas ce qui s'est passé à Maubeuge, mais il serait surpris si le verdict du Conseil de guerre lui apprenait que le gouverneur de Maubeuge n'a pas fait son devoir. Au sujet des crédits affectés à la Place de Maubeuge, le témoin ne peut fournir aucune précision.

Sur des questions de Mes Aubépin et Misoffe, le général déclare qu'il a gardé le meilleur souvenir du général Ville et confirme certaines bonnes notes données au commandant Leroux à Soissons, en 1902.

Madame Frangeville, cantinière au fort des Sarts a assisté à tous les bombardements et n'a jamais remarqué l'intempérance reprochée au commandant Leroux.

Le commandant Bonhoure, chef du centre de résistance de Héronfontaine, fait le plus grand éloge du capitaine Saulnier d'Auchéid. L'officier constate qu'il y avait de nombreux défaitistes dans les villages voisins.

Le commandant Cousin, chef du centre de Leveau, a évacué son poste par ordre, et général Maistre n'arrive pas à comprendre pourquoi.

Le lieutenant Betteny, commandant l'artillerie du fort Leveau, faute d'objectif, n'a jamais fait tirer un coup de canon.

Le maréchal-des logis Renard, du fort Leveau, confirme cette déposition.

Les généraux Pistor, Perruchon, Jacquot, Chevallier et Delamare, font l'éloge du général Fournier et du général Ville.

Le lieutenant-colonel Boissonnet pose la question des responsabilités qui à son avis incombent à ceux qui étaient chargés de mettre la place en état et non aux inculpés.

L'audience est levée et renvoyée à vendredi pour l'audition des derniers témoins.

Incroyable histoire

La mort du zouave

PAR PEUR DES BOCHES UN MAIRE DE L'AISNE AURAIT JETE A L'EAU UN SOLDAT FRANÇAIS COMPROMETTANT.

Au cours de la retraite de Champagne, en septembre 1914, un soldat du 4e zouaves, un nommé Letermellier dont le régiment était chargé de protéger la retraite, exténué de fatigues et malade à la suite des marches forcées qu'il venait de faire, s'arrêtait dans un petit village près de Dormans (Aisne), à Reuilly-Sauvigny. Depuis cette date, on n'entendit plus parler de lui.

Or, ces jours derniers, M. Letermellier père, qui habite au Pré-Saint-Gervais (Seine) recevait une lettre d'un habitant de Reuilly-Sauvigny, lui disant que son fils reposait dans le cimetière de la commune. Immédiatement, M. Letermellier se rendit sur la tombe de son enfant. C'est en revenant de la nécropole que le pauvre père apprit d'un brave vigneron l'épouvantable mort de son fils.

Dès leur arrivée dans le petit village, les Allemands firent courir le bruit que si un soldat français était retrouvé vivant sur le territoire, immédiatement la commune serait mise à feu et à sang.

C'est alors que pris d'une « frousse » terrible, le maire de Reuilly-Sauvigny, aidé de deux complices, se seraient emparés du malheureux zouave et l'auraient jeté dans la Marne. Cet abominable crime se serait commis dans la nuit du 3 septembre 1914.

M. Letermellier, après s'être livré à une enquête très approfondie, qui aurait eu pour résultat de confirmer la véracité des dires du vigneron, déposa une plainte entre les mains de M. le procureur de la République de Château-Thierry.

Un chef de bandits

ON L'A PRIS A MARSEILLE

Marseille, 12 mai. — Après une poursuite mouvementée, les inspecteurs de la sûreté ont arrêté, hier soir, rue de l'Etrieu, un dangereux individu signalé comme étant un nommé Rossi, chef de bandits qui, en plein jour, à Marignane, assaillirent à coups de revolver le caissier de l'entreprise Chagnaud, qui se rendait en voiture aux chantiers pour payer les ouvriers.

Le caissier, qui était avec sa femme et sa fille, emportait 120.000 francs. Sur la route, il fut assailli et blessé à coups de revolver par plusieurs bandits qui réussirent à s'enfuir. Les gendarmes avaient arrêté un des coupables, nommé Rossi, qui réussit à s'échapper à l'Estaque.

Or, l'individu arrêté rue de l'Etrieu ne se nommerait pas Rossi, mais Baudissart. Il a d'ailleurs des papiers à ce nom. Dans ce cas, la prise ne serait que meilleure, car on se trouverait en présence de l'un des frères Baudissart qui, durant trois années, terrorisèrent le Briançonnais, l'Oisans, la Maurienne et une partie du Piémont, et commirent plusieurs crimes, notamment l'assassinat, en 1918, du curé de la Besse (Hautes-Alpes).

CUIT VIVANT

UN OUVRIER EST MORT

Dans une fabrique de gélatine, à Hasset, un ouvrier chargé de brasser la colle en ébullition, s'étant penché sur une chaudière pour en écumer les impuretés, perdit l'équilibre et fut précipité dans le liquide bouillant. Des employés de l'usine, témoins de l'accident, se précipitèrent vers la cuve où l'homme venait de disparaître et réussirent non sans peine à le retirer de sa terrible position. Il fut transporté immédiatement à l'hôpital de la ville; mais il avait été si profondément brûlé sur tout le corps que tous les soins furent inutiles et qu'il mourut peu après. C'est un nommé Léonard H...., âgé de 32 ans.

La Conférence de Spa ajournée au 20 juin

Bruxelles, 12 mai. — Il se confirme que la conférence de Spa sera ajournée jusqu'après les élections allemandes et se tiendra vraisemblablement le 20 juin.

UN SOLDAT MEURTRIER CONDAMNÉ A MORT

Amiens, le 12 mai. — Le conseil de guerre a condamné à mort le soldat Louis Talbot, du 72e d'infanterie, de la classe 1919, qui, le 26 février dernier, à Amiens, frappa à coups de couteau et blessa grièvement un sergent-fourrier et un caporal de ce régiment.

Le règlement international de la protection du travail

Berlin, 12 mai. — Albert Thomas a déclaré au « Vorwaert », au cours d'une interview, qu'il était venu à Berlin en qualité de directeur de l'Office international du travail pour, poursuivre et terminer les négociations engagées en janvier dernier, à Paris, entre la France d'une part, et la Confédération générale des syndicats au Ministère du travail, en vue du règlement international de la protection du travail.

Albert Thomas a ajouté qu'il s'était entretenu longuement avec Legien et le ministre Seklicks.

LA GRÈVE GÉNÉRALE

Les Protestations contre la dissolution de la C. G. T.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

La C. G. T. reste debout

La Commission administrative de la C. G. T. rappelle à l'opinion publique :

Qu'elle s'est dressée contre le désordre de la vie chère et de l'augmentation du coût de la vie ;

Que seule elle a proposé, dès l'armistice, des solutions précises ;

Que seule elle a apporté des projets concrets de transformation dans l'intérêt général du pays.

Elle revendique la nationalisation industrialisée pour faire cesser la gabegie et éviter la catastrophe vers laquelle nous courons.

La grande presse a fait rage contre notre mouvement au lieu d'essayer de comprendre nos revendications.

Aujourd'hui, le Gouvernement décide de dissoudre la C. G. T. Il fait, par là même, l'aveu de l'importance du mouvement actuel qu'il avait voulu nier. Cette politique dénonce son affolement. Il y joint des perquisitions, opérées illégalement et sans contrôle chez les principaux militants.

La Confédération Générale du Travail a une existence légale qu'elle ne se laissera pas enlever. D'autres gouvernements ont tenté de la dissoudre et ont dû y renoncer.

Elle existe par ses Syndicats, légalement reconnus, par ses Unions de Syndicats et des Fédérations également légales. Des années durant, elle a entretenu des relations avec les gouvernements et les dirigeants des principales industries. Avec eux, elle a conclu des accords et signé des contrats.

Le Gouvernement prend la responsabilité de renier ce passé et use de violence contre la classe ouvrière.

La Commission administrative de la C. G. T. entend ne pas le suivre dans son coup de force et ne se laissera pas entraîner par cette provocation.

Elle déclare rester maîtresse du mouvement engagé et qui continuera à se dérouler normalement pour atteindre le but qu'elle s'est fixé. L'action de grève ira toujours se renforçant.

De nouvelles forces industrielles sont prêtes à entrer dans la lutte. Elles y entreront quand leur heure aura été fixée.

Malgré le coup de force, malgré les provocations, le mouvement actuel restera ce qu'il est : Un mouvement de revendication dans l'intérêt général.

La C. A. de la C. G. T. fait une fois de plus appel au calme et à la discipline. Aujourd'hui comme hier, la grève doit rester ce qu'elle est et ne pas dégénérer en mouvement de rues, donnant prétexte à des interventions policières que cherche le Gouvernement.

La Commission administrative demande aux travailleurs de persévérer dans leur attitude et d'offrir la résistance la plus ferme aux pouvoirs et aux menées de la réaction.

LA CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL.

Déclarations du Président du Conseil

Le Président du Conseil a reçu les représentants de la presse et leur a expliqué en ces termes les mesures qui viennent d'être prises à l'égard de la C. G. T. :

« Nous ne poursuivons pas, dit-il, la C. G. T. parce qu'elle aurait omis de remplir certaines formalités de la loi de 1884. Les Unions et Syndicats qui se trouvent dans un cas analogue peuvent donc être tout à fait rassurés.

Ce n'est pas l'application stricte et formaliste de la loi de 1884 qui a dicté notre mesure ; nous ne voulons pas à la C. G. T. un procès dicté par un esprit de vexation ou de tracasserie ; notre but est tout autre ; personne ne pourra d'ailleurs s'y méprendre ; la C. G. T. est un organisme qui tel qu'il est prévu par la loi peut et doit rendre les plus grands services, à une condition toutefois, c'est que comme tout organisme du même genre, elle se tienne dans les limites de l'objet pour lequel la loi lui a donné la permission de naître, c'est-à-dire la défense des intérêts économiques professionnels et corporatifs ; or, depuis un certain nombre de jours, sans vouloir remonter plus haut, une nouvelle grève des ouvriers du rail a éclaté qui n'est déclanchée par aucune revendication corporative de l'avis même des intéressés. La C. G. T. a appuyé cette grève par trois nouvelles grèves, celle des mineurs, des dockers et des inscrits maritimes. Ces grèves n'ayant pas produit le résultat qu'elle s'était flattée d'atteindre, il y a quarante-huit heures, la C. G. T. commandait d'autres grèves et, hier soir, d'autres encore.

Ainsi, cette union des syndicats a pris pour objet de son action depuis un certain nombre de jours, d'arrêter le travail dans des corporations considérables dont l'activité est particulièrement nécessaire à la vie économique du pays ; elle le fait au moment où la France a un besoin vital de travailler et de produire. Il n'a pas dépendu de la C. G. T. que le travail ne fut complètement arrêté dans toutes les corporations auxquelles elle s'est adressée successivement.

Quels motifs ont dicté sa conduite ? Ce n'est pas pour sauvegarder ses intérêts professionnels. La C. G. T. reconnait elle-même un but politique pour obtenir une réforme et le triomphe de ses revendications : Elle a troublé profondément la vie politique du pays, ses habitudes, ses besoins, ce n'est pas pour cela que la loi de 1884 a été faite. Le Gouvernement ne songe ni de près ni de loin à porter une atteinte quelconque au droit syndical.

Je suis convaincu de la nécessité de l'organisation ouvrière, mais cette organisation ouvrière doit se faire dans la loi et sous le respect de la loi, car rien ne compromet davantage le syndicat que les excès auxquels la C. G. T. nous fait assister depuis 10 jours. La C. G. T., violant en cela la volonté de l'immense majorité de ses adhérents, veut se mettre au-dessus de la loi républicaine : elle n'en a pas plus le droit qu'aucune autre association de ce pays. Le gouvernement est d'ailleurs fermement décidé à appliquer le programme social qu'il a indiqué aux ouvriers. Le Gouvernement ne permettrait pas qu'on touche aux lois sociales déjà obtenues, il tient à en assurer le respect dans esprit comme dans sa lettre, il tient à faire respecter la loi de 8 heures, et il entend encore poursuivre d'accord avec le Parlement, le vote des lois d'organisation sociale qu'il a mises sur le chantier ou qui vont être déposées devant la Chambre. Il ne peut donc y avoir aucune équivoque, ni confusion sur le but et la portée de la mesure que le gouvernement vient de prendre elle signifie uniquement que la République implique l'obéissance à toutes les lois. »

PARTI SOCIALISTE (S. F. I. O.)

Le Coup de Force

Affolé par l'ampleur d'un mouvement dont il porte par sa carence la responsabilité totale, le Gouvernement poursuit la C. G. T. aux fins de dissolution. Ce que n'ont point osé avant la guerre des gouvernants de combat, ni Clémenceau après Dravell, ni Briand, après la grève des cheminots de 1910, le ministère du Bloc national l'accomplit, sur l'injonction des gens du roi !

C'est plus qu'un défi, c'est un coup de force !

Il provoquera, d'un bout à l'autre du pays ouvrier, du pays républicain et socialiste, une stupeur et une indignation profondes ! La Confédération Générale du Travail, forte de deux millions et demi de prolétaires, a pris dans la vie sociale une telle place et si bienfaisante, que la menace de dissolution qui pèse sur elle sera ressentie par chacun comme une agression personnelle intolérable. Le Gouvernement n'a même pas l'excuse d'une apparence de légalité. La C. G. T., jamais n'a dissimulé les fins idéalistes qu'elle poursuit. Elle reste dans son rôle lorsque, s'élevant au-dessus des revendications corporatives, elle formule des revendications d'intérêt général. La valeur morale de son action s'accroît dans la mesure où elle arrache ses adhérents aux preoccupations égoïstes pour les hausser jusqu'au sentiment de leur responsabilité collective et des devoirs qui en résultent.

Dans les circonstances présentes, le mouvement qu'on cherche à briser par tous les moyens se poursuit dans le cadre même de la loi, pour faire aboutir des mesures de salut national. Jamais grève aussi formidable ne s'était déroulée, pour un objet aussi noble, avec une dignité et un sang-froid si émouvants !

L'illégalité, elle est, de toute évidence, du côté des pouvoirs publics.

Nous ne nous laisserons pas de le dire : La C. G. T. est dans le droit, le Gouvernement dans l'arbitraire. L'arbitraire ne vaincra pas le droit !

Au surplus, le mouvement continue. Il sera fortifié de l'attentat qui vient d'être commis par des hommes plus prompts à sévir contre le peuple qu'à lui assurer la sécurité matérielle. Aucune hésitation n'est permise à personne désormais. Qui reste sourd aux appels de la C. G. T. trahit en pleine bataille à une heure décisive. Rien ne saurait excuser semblable désertion.

Mais le mouvement conserve le caractère que lui a donné la C. G. T. Il reste aujourd'hui ce qu'il était hier.

Plus qu'hier encore, il a besoin de discipline et de calme. Le moindre incident pourrait avoir les conséquences les plus redoutables, les plus tragiques.

Il ne faut pas que coule inutilement le sang ouvrier. Le Gouvernement désire le désordre : la bourgeoisie le souhaite, la réaction l'espère : camarades socialistes, camarades ouvriers, pour assurer votre victoire, déjouez toutes les manœuvres, évitez tous les pièges, tous les traquenards, toutes les embûches.

La C. G. T., en lutte pour vos libertés, attend de vous que son mot d'ordre soit obéi. Le Parti Socialiste vous en adjure.

Ils seront entendus !

POUR LE CONSEIL NATIONAL DU PARTI SOCIALISTE :

Le Secrétaire : L. O. FROSSARD.

(Suivent les signatures des membres de la Commission Administrative permanente, et celles des membres du Groupe parlementaire).

Mardi M. Millerand répondra aux interpellations

Paris, 12 mai. — M. Millerand répondra mardi à la Chambre, aux interpellations déposées au sujet des grèves.

Le ravitaillement sera assuré

LA C. G. T. AUTORISE LES SYNDICATS A FOURNIR LE PERSONNEL NECESSAIRE

Paris, 12 mai. — A la suite d'une démarche faite par le citoyen Ch. SAINT-VENANT, auprès du bureau de la C. G. T., il a été décidé que les Unions Départementales des Syndicats auraient toute latitude pour fournir le personnel nécessaire pour assurer les services indispensables du ravitaillement et de l'hygiène.

Des télégrammes en ce sens ont été envoyés aux Secrétaires des Unions Départementales, pour les en informer.

Ce que disent les communiqués officiels

Paris, 12 mai. — DANS LES CHEMINS DE FER. — Sur le P.-L.-M. et le P. O., situation stationnaire au point de vue de l'effectif, mais le service est amélioré, notamment la petite vitesse.

Sur le Nord, situation sans changement. Le service est complètement assuré.

Sur le Midi, rentrées par petits groupes.

Sur l'Etat, le mouvement de reprise partielle continue. Soixante-treize rentrées ce matin, à Paris. On en escompte de plus nombreuses pour cet après-midi.

Sur l'Est, situation sans changement. Service complet aux ateliers d'Epernay, où il ne reste plus que 30 grévistes sur 1.700.

A Oran, on annonce la fin de la grève des cheminots.

DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN. — Au Nord-Sud, tout le monde est présent au service du mouvement. Aux ateliers, il manquait hier 84 agents sur 400. Aujourd'hui, il n'en manque plus que 62. Ces absences ne gênent en aucune façon le service. La situation est considérée comme satisfaisante.

Dans le Métropolitain, situation excellente. Hier, très peu de défection. Aujourd'hui, les défaillants sont presque tous rentrés. Le service de l'exploitation est au complet. Il ne reste plus un nombre appréciable de grévistes que dans les ateliers; toutefois, le nombre de rentrées va en augmentant. Le service a marché au complet hier et est assuré dans les mêmes conditions aujourd'hui, sans qu'on fasse appel aux volontaires.

OMNIBUS ET TRAMWAYS. — Situation très nettement améliorée par rapport à hier. A l'atelier, il y a 1.200 travailleurs au lieu de 700 hier, sur un effectif de 2.400. C'est l'atelier où il y avait le plus de grévistes. Dans les dépôts, les trois quarts du personnel travaillent. Le service est assuré avec le concours des bénévoles. En dernière heure, on signale qu'il y a plus de 30 % du personnel régulier au travail et on espère une nouvelle amélioration à la reprise du travail, cet après-midi.

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Appel à la Démocratie

Le Gouvernement vient de prendre une décision d'une exceptionnelle gravité.

Au moment même où s'imposait une politique de sagesse et de conciliation, sollicitée par la C. G. T. elle-même, cédant aux sommations quotidiennes de la réaction, détruit le grand instrument d'organisation ouvrière.

Depuis dix jours, un million d'ouvriers avaient cessé le travail. Aucun désordre dans la rue. Ce calme magnifique était le résultat de la force même de l'organisation.

Cette force, on la brise.

Le conservatisme aveugle, une fois de plus, risque d'enfanter l'anarchie et la violence. La France ne va plus trouver devant elle qu'une classe ouvrière aigrie et découragée. Aux termes : travail diminué.

Juridiquement, c'est une sottise.

Selon la loi de 1884, la C. G. T. ayant la garde des intérêts généraux économiques de la classe ouvrière, était fondée à demander pour l'exploitation des grands services publics un régime qu'elle estimait conforme à l'intérêt général.

Politiquement, c'est une faute.

Certes, des grèves répétées sont déplorables à l'heure où le pays a besoin de reconstituer ses forces : mais elles sont le fait d'une crise sociale plus que de la volonté des hommes ou des organisations.

C'est dans la constitution d'un ordre nouveau, non dans la répression, que la République devait chercher le salut public.

Prenons garde !

Comme en 1849, par ses sommations insolentes, la réaction poursuit deux buts dont l'un déjà atteint : provoquer la répression et ainsi diminuer la confiance des masses dans les institutions républicaines ; quand la République se sera ainsi privée de ses plus sûrs défenseurs, l'abattre par le coup d'Etat.

Républicains, la Ligue des Droits de l'Homme vous en conjure : unissez-vous pour que le Gouvernement sente qu'il y a encore, dans ce pays, les libres esprits, décidés à ne pas laisser s'accomplir ce plan détestable.

Que le Gouvernement ne cherche pas seulement à gauche les complots contre la sûreté de l'Etat.

LE COMITE CENTRAL DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME.

Un décret pour le personnel civil des établissements militaires

Le Président du Conseil, ministre de la guerre par intérim, vient de faire signer un décret complétant comme suit l'article 21 du décret du 26 février 1897, relatif à la situation du personnel civil des établissements militaires :

« En cas de cessation collective du travail dans un établissement militaire, le directeur informera aussitôt les ouvriers par voie d'affiches ou par insertions dans les journaux que ceux qui n'auront pas repris le travail dans un délai de deux jours à dater de la publication de cet avertissement seront considérés comme ayant rompu leur contrat de travail et pourront être rayés des contrôles de l'établissement.

Les grèves à Paris

Paris, 18 mai. — Dès huit heures du matin, une grande animation a régné autour de la Bourse du Travail, où a lieu le pointage des cartes de grève. La police, qui a des ordres très sévères, empêche tout stationnement aux environs du bâtiment. Même animation rue Grange-aux-Belles, aux environs de la C. G. T.

Parmi les dirigeants syndicalistes, deux tendances semblent se dessiner ; tandis que les uns désirent rester sur le terrain de la nationalisation, choisi par la C. G. T., d'autres voudraient poser à nouveau la question des salaires, sous cette réserve que, même un accord intervenu, le travail ne serait repris que sur l'ordre de la C. G. T.

Dans les différents secteurs électriques de Paris, la situation est à peu près la même qu'hier.

Lapierre perquisitionné

La police a perquisitionné mercredi matin, à Versailles chez Lapierre, secrétaire général de la C. G. T.

Encore des arrestations

AU HAVRE ET A ROUEN

Le Hâvre, 12 mai. — Ce matin ont été arrêtés pour complot contre la sûreté intérieure de l'Etat, François Louis, secrétaire des ouvriers du ports du Hâvre et délégué de la fédération des ports et docks de la subdivision de la Manche ; Charles Heurteaux, membre du conseil de l'Union des cheminots de l'Etat ; Allet, secrétaire du syndicat du bâtiment ; Gateau, employé de chemin de fer auxiliaire, rédacteur du journal syndicaliste, le « Prolétaire ».

Un cinquième mandat est en cours d'exécution ; des perquisitions ont été faites dans les bureaux du « Prolétaire ».

Rouen, 12 mai. — Marcel Damiens, secrétaire du syndicat des dockers de Rouen, a été arrêté ce matin, et écroué à la prison. Une perquisition a été opérée à son domicile.

Dans le Bâtiment

UNE NOTE DE LA FEDERATION

La Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics communique à la presse une note constatant « l'entrain » avec lequel a été exécuté l'ordre de grève fédéral et ajoutant : « la provocation du Gouvernement Millerand ne fera que galvaniser l'énergie de nos camarades ».

Elle ajoute encore que la Fédération du Bâtiment tout en protestant énergiquement contre les arrestations des militants et les perquisitions « constate l'affolement du Gouvernement qui cherche à faire fléchir le mouvement par un coup de force ».

La Fédération demande à tous ses syndicats ainsi qu'à ses adhérents de redoubler de force et d'énergie.

Elle conseille à ces militants de continuer à suivre l'attitude qu'ils ont adopté.

Les patrons bateliers se joignent au mouvement

Les groupements syndicaux des petits patrons bateliers ont décidé de se joindre aux travailleurs de la marine fluviale qui sont actuellement en grève. Un appel dans ce sens leur a été transmis par les soins du syndicat général de la petite batellerie.

Dans la région du Nord, dans l'Est, dans le Centre et dans l'agglomération normande, tous les petits propriétaires de péniches ont été avisés d'avoir à se conformer à la décision de la C. G. T., à laquelle ils sont rattachés par les liens de la fédération des moyens de transport. C'est par solidarité avec les cheminots que cette grève a été décidée. Les groupements syndicaux de la petite batellerie estiment que l'application de la nationalisation industrialisée sur la voie ferrée serait profitable à leurs intérêts corporatifs.

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

de l'Union Départementale des Syndicats Ouvriers du Nord

Ravitaillement et entretien de la ville

Par suite d'un accord intervenu entre l'administration de la Ville, d'une part, la C. G. T. de l'autre, et le Syndicat des ouvriers des Transports, le service d'enlèvement des ordures ménagères sera assuré à partir de demain vendredi.

Un accord est également conclu pour le ravitaillement des magasins municipaux, ainsi que pour le déchargement du charbon à l'usage des foyers domestiques.

Nous donnerons demain le détail de l'organisation de ces services.

LA JOURNEE DU 12

La commission administrative de l'Union départementale s'est réunie hier, à 10 h. du matin.

Toutes les Bourses du Travail du département étaient représentées. Il a été décidé à l'unanimité en ce qui concerne le ravitaillement que les organisations accepteraient de le faire sur avis de la C. G. T.

Les délégués de Dunkerque déclarèrent que s'il y avait eu arrêt dans ce service la responsabilité en était imputable au directeur du service du ravitaillement du Nord. Celui-ci s'étant refusé à communiqué les feuilles d'expédition.

Nos camarades ayant mission de ravitailler le NORD, le PAS-DE-CALAIS et la SOMME avaient exigé ces feuilles d'expédition pour se rendre compte si les lieux destinataires étaient bien dans leur secteur de ravitaillement.

C'est donc de la faute de l'autorité qui voulait le diriger sur d'autres points que ceux déterminés par la C. G. T. que le ravitaillement a été suspendu.

Un violent orage qui a éclaté dans l'après-midi a obligé les militants à écourté le meeting en plein air qui avait lieu à 4 h., au Boulevard des Ecoles. 2.000 grévistes, malgré la pluie, avaient répondu à l'appel des syndicats. Les camarades DOLORE de Denain, TROCME, de Valenciennes, PUYDT, des dockers et PAUWELS, des inscrits maritimes de Dunkerque, BONDUES, secrétaire de l'U. D. et SALENGRO, conseiller général ont pris la parole.

JOURNEE DU 13

A 9 heures du matin, réunion du comité de grève, composé du secrétaire et de deux délégués de chaque organisation.

Les grévistes devront se faire pointer.

BATIMENTS, pour Lille à la Bourse du Travail et dans chaque local où il y a des timbres. Au dehors de Lille du siège, des sections.

METALLURGIE. — Pour le Centre, 28, rue de Fives ; Pour Fives, au Foyer du Peuple ; pour le faubourg de Paris et le Sud à l'Union de Lille ; pour les communes environnantes, aux sièges du Bâtiment.

TRANSPORTS. — Pointage au siège à l'Union de Lille.

VOITURE. — A la « Ville de Bruxelles ».

CHEMINOTS. — Aux sièges des Syndicats d'Hellemmes et de Lille.

Après le pointage, les grévistes devront se rendre au Comité de grève à la Bourse du Travail, qui les dirigera sur tous les points de la ville et des communes environnantes.

A 4 heures, réunion des grévistes, toutes corporations réunis, Boulevard des Ecoles.

Désiré BONDUES, secrétaire de l'U. D.

L'idée en marche

Elle chemine.... Elle chemine à travers les cerveaux, à travers les consciences, bouleversant sur sa route la routine impuissante et les hésitants préjugés.

Déjà une fraction politique du pays, le Parti Socialiste en reconnait la logique et la nécessité.

Demain ce sera la nation tout entière qui se rangera derrière la C. G. T.

LA NATIONALISATION !...

Oui, l'idée est en marche, et quoi qu'on fasse, et quelque soit le déploiement de forces policières, quelque soient les moyens formidables en son pouvoir employés par le Gouvernement pour tenter de l'étouffer, rien ne pourra l'empêcher de se développer.

Elle est dans le peuple maintenant, le peuple saura bien la défendre.

Oui il la défendra avec une énergie d'autant plus grande qu'il se rend compte qu'elle seule, peut le sauver.

Car Nationaliser, qu'est-ce ?

Nationaliser, c'est chasser l'exploiteur, chasser le mercanti, empêcher la spéculation, la hausse illicite des denrées, rendre à la vie du pays en un mot son cours normal.

Nationaliser, c'est-à-dire, assurer la prospérité de la nation par la nation. C'est-à-dire arracher aux puissances financières qui mènent le pays à sa ruine, les richesses qu'elles se sont appropriées et qu'ils dilapident au détriment de la masse ouvrière.

Nationaliser, c'est-à-dire éteindre la dette écrasante sous laquelle nous ployons jusqu'à l'épuisement et qui menace notre liberté.

Nationaliser c'est rendre à tous ce qui appartient à tous. C'est libérer le peuple du joug du capitalisme étranger.

Nationaliser c'est remettre en état les affaires du pays, c'est rédimer les profiteurs. C'est passer du régime actionnaire au régime obligatoire.

C'est faire rendre au Trésor National les dividendes scandaleux qui s'égarent dans les compagnies, dans les coffres-forts des administrations privées et qui servent de base à la spéculation, au maintien de la vie chère.

Nationaliser, c'est diminuer les impôts, c'est augmenter la somme, la maigre somme de bonheur qu'un régime d'égoïsme consent à la classe des travailleurs.

Oui Nationaliser, c'est cela et c'est pourquoi toutes les forces capitalistes se dressent aujourd'hui contre la C. G. T.

Que nous importe ces menaces, ces clameurs bruyantes et vaines !...

Oui l'idée est en marche et ce ne sont ni les violences ni les incohérences gouvernementales qui pourront l'arrêter.

D. BONDUES,
Secrétaire de l'Union Départementale

A LILLE

LE MEETING EN PLEIN AIR

Le ciel s'est montré hier franchement gouvernemental.

Un orage violent s'est déchaîné un peu avant l'heure du meeting déversant sur la ville des torrents d'eau.

Malgré cette intervention malencontreuse et intempestive 2.000 grévistes avaient répondu à l'appel des organisateurs. Le meeting eut donc lieu sous la pluie. DOLORE de Denain ouvrit la séance en apportant aux travailleurs Lillois le salut fraternel des syndicats Denaisiens, TROCME, de Valenciennes en une allocution courte salua après lui, les camarades de Lille au nom des travailleurs en grève de Valenciennes. Il exhorta avec éloquence les grévistes à demeurer unis, les assurant du succès prochain.

PAUWELS, des inscrits maritimes de Dunkerque, vient après lui exposer la situation dans notre grand port du Nord. On sait l'admirable esprit de discipline des inscrits Dunkerquois. Les arrestations de Dumercq et de Thys ont, soulevé si l'on peut dire leur force de résistance. Il faut connaître l'affection qu'avaient pour le grand tribun Cépédiste les camarades de Dunkerque pour comprendre la vague d'indignation qui a passé là-bas dans la classe ouvrière au reçu de la nouvelle.

PAUWELS qui est un vieux lutteur syndicaliste militant, depuis de 20 ans, martèle de ses poingts nerveux le rythme de sa pensée.

De tout son cœur, il appelle les travailleurs au devoir. Il leur montre la noblesse et la gravité de la situation. C'est la C. G. T. elle-même, dit-il, que nous défendons aujourd'hui et pour nous syndiqués peut-il être une plus belle cause.

PUYDT, des Dockers, prend à son tour la parole. Il expose le mécanisme du ravitaillement. Les réserves, dit-il, sont considérables, et soyez sûrs que les Lillois ne manqueront de rien.